



*Mot du préfet*

## **Interventions de la MRC de Portneuf sur le milieu : des débats en cours et à venir**

En respect de ses champs de compétences qui sont dévolus par les lois du gouvernement du Québec, la MRC de Portneuf intervient sous plusieurs formes et ententes avec les partenaires régionaux et qui influencent l'organisation du territoire et le développement des communautés. Cela se traduit par plus de 25 ententes ou engagements avec les organisations publiques ou communautaires. Bien sûr, le conseil a été sensibilisé sur ces diverses participations qui engagent financièrement la MRC. Parmi celles-ci, trois ententes ont fait l'objet de discussions lors d'une séance de travail tenue récemment, il s'agit du transport collectif, du parc régional des lacs Long et Montauban et de la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf.

Le transport collectif revêt un intérêt grandissant dans la région afin de faciliter les déplacements des personnes en milieu rural. Ce service a l'avantage d'être socialement acceptable grâce à ses atouts importants tels que la réduction des gaz à effet de serre, la diminution des risques d'accident routier et la baisse des coûts de transport pour les usagers. Mais quel prix la collectivité portneuvoise est-elle prête à payer pour le développement de ce service? La Commission du développement social et économique de la MRC s'est penchée sur les besoins de la clientèle cible et son rapport est attendu à la prochaine séance du conseil des représentants.

Concernant le parc régional des lacs Long et Montauban, c'est plus de 700 000 \$ qui ont été investis par le milieu. Une organisation avec une structure de gestion devrait être instaurée pour assurer le fonctionnement de ce parc. Que devraient être les partenaires de la MRC pour faire de ce joyau naturel un produit récréotouristique qui soit rayonnant, attrayant, tout en permettant de contribuer significativement au positionnement de notre territoire à l'intérieur de la région de la Capitale-Nationale de Québec?

La piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf, qui a été instituée dans la foulée des cessions des corridors ferroviaires il y a plus de 10 ans, nécessitera des investissements importants du milieu et du gouvernement du Québec pour en assurer la promotion et la pérennité. Comment devrait-on intégrer cette infrastructure dans un ensemble récréatif régional?

D'autres sujets font également appel à une analyse au sein du conseil, mentionnons notamment la participation financière de notre organisation à l'Office du tourisme de Québec pour la promotion touristique de Portneuf et l'imposition des droits aux carrières et sablières dont les sommes recueillies devront être réinvesties sur le réseau routier en raison des dommages causés par le transport lourd.

Le débat sur les ententes et engagements de la MRC se poursuit dans un esprit constructif. Les choix régionaux seront intégrés dans la planification stratégique et budgétaire dont nous connaîtrons les issues à la fin de l'automne. Je profiterai bien évidemment de cette tribune régionale au moment venu pour vous faire connaître les décisions du conseil des représentants.

Michel Matte, préfet

# *Chroniques de la MRC*

## **Gestion des cours d'eau, une compétence régionale**

J'ai récemment été engagé par la MRC de Portneuf à titre de coordonnateur de la gestion des cours d'eau afin de répondre à la nouvelle compétence en la matière qui a été dévolue par la Loi sur les compétences municipales.

En effet, depuis juin 2001, la MRC de Portneuf a compétence exclusive sur les cours d'eau de son territoire et en 2006, la Loi sur les compétences municipales a précisé dans ses articles 103 à 109 le cadre général des responsabilités de la MRC dans ce domaine.

Afin de s'organiser sur son territoire, la MRC a ensuite adopté le 19 décembre 2007 sa propre politique relative à la gestion des cours d'eau ainsi qu'un règlement relatif à l'écoulement des eaux. Ce dernier régleme les interventions sur les rivières (contrôle et émission de permis) et précise les responsabilités en cas d'obstructions (embâcle, barrage de castor, détournement de cours d'eau, etc.).

Pour une gestion efficace et de proximité, une entente-cadre a été également signée entre les municipalités et la MRC. Cette entente confie la gestion courante des cours d'eau aux municipalités et a permis de nommer une personne responsable au niveau local en vue d'appliquer ladite politique.

Par le recrutement d'un coordonnateur, la MRC entend développer un outil de gestion adapté qui a pour but de protéger nos cours d'eau et par conséquent, de concilier les activités humaines avec le respect de leur équilibre tant au niveau hydraulique qu'au niveau de la qualité de l'eau et du respect des milieux aquatiques.

Outre l'aide apportée aux municipalités pour la gestion des cours d'eau, le coordonnateur aura en charge de dresser un inventaire du réseau hydraulique du territoire et de définir ainsi les enjeux, les objectifs et les priorités d'intervention sur l'ensemble du territoire. Le poste aura pour but également d'affiner la politique en vigueur de la MRC et de communiquer sur les bonnes pratiques et les procédures réglementaires en matière d'intervention sur les cours d'eau.

Il est important de noter que **chaque intervention sur un cours d'eau est réglementée et nécessite des autorisations**. Chaque aménagement, si minime soit-il, peut avoir des impacts, tant sur le régime hydraulique du cours d'eau, que sur les milieux aquatiques et sur la qualité de l'eau en général.

Les cours d'eau font partie de notre patrimoine et de notre paysage. Ils représentent une identité forte qui dépasse les simples frontières administratives, c'est pourquoi c'est un devoir pour chacun de les préserver !



Si vous désirez obtenir plus de renseignements à ce sujet, je vous invite à me contacter à la MRC de Portneuf.

## *Saviez-vous que?*

**La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 17 septembre 2008 à 20h00.**

Guillaume Delair  
Coordonnateur de la gestion des cours d'eau  
guillaume.delair@mrc-portneuf.qc.ca